

MÉMOIRE

VERS UN MILIEU DE DIFFUSION INDÉPENDENTE QUÉBÉCOISE PÉRENNE : MÉMOIRE PRÉBUDGÉTAIRE PROVINCIAL DES SMAQ

FÉVRIER 2026

Préparé par

**XAVIER BORDELEAU
JON WEISZ**

Au nom des

**SCÈNES DE MUSIQUE
ALTERNATIVES DU QUÉBEC
(LES SMAQ)**

Déposé dans le cadre des

**CONSULTATIONS
PRÉBUDGÉTAIRES 2026-2027
DU MINISTÈRE DES FINANCES
DU QUÉBEC**



TABLE DES MATIÈRES

NOS RECOMMANDATIONS EN BREF	3
INTRODUCTION	4
LES SMAQ : MANDAT, RÉSEAU, LÉGITIMITÉ	5
RÔLE STRUCTURANT DES LIEUX	6
ENJEU #1 - Sous-financement chronique	8
RECOMMANDATION #1	9
ENJEU #2 - Concentration et intégration verticale du spectacle vivant : déséquilibre structurel au détriment du réseau indépendant	10
RECOMMANDATION #2	12
ENJEU #3 - Pression immobilière et insécurité foncière : risque de perte durable d'infrastructures culturelles	13
RECOMMANDATION #3	15



1. NOS RECOMMANDATIONS EN BREF

RECOMMANDATION #1 - RECONDUIRE ET RENFORCER LE PROGRAMME D'AIDE AUX LIEUX DE DIFFUSION DE LA SODEC

Garantir un financement adapté aux réalités des lieux de diffusion indépendants en reconduisant l'enveloppe budgétaire de **1 M\$** du *Programme d'aide aux lieux de diffusion* de la SODEC, en la portant à **4 M\$** par année, et en prolongeant le programme pour trois ans. Les lignes directrices du programme devraient également être assouplies afin d'inclure une plus grande diversité de lieux et de modèles d'affaires.

Résultat attendu : stabiliser durablement les opérations et prévenir des fermetures nettes de lieux structurants.

RECOMMANDATION #2 - FINANCER UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ SUR UNE REDEVANCE DE SOLIDARITÉ SUR LES BILLETS DE GRANDE CAPACITÉ

Financer une étude de faisabilité sur la mise en place, au Québec, d'une redevance de solidarité («*ticket levy*») appliquée aux billets d'événements de grande capacité, afin de réinvestir une fraction des revenus des plus grands spectacles dans les lieux de diffusion indépendants. Cette démarche vise à corriger un déséquilibre structurel : la croissance des revenus au sommet du marché ne se traduit pas automatiquement par un réinvestissement dans les infrastructures culturelles de proximité, alors même que ces lieux jouent un rôle central de développement et de prise de risque artistique.

Résultat attendu : documenter un mécanisme simple, transparent et administrable pouvant générer des revenus dédiés et prévisibles pour la diffusion indépendante.

RECOMMANDATION #3 - FINANCER LA STRUCTURATION D'UNE FIDUCIE FONCIÈRE CULTURELLE POUR PROTÉGER LES LIEUX DE DIFFUSION INDÉPENDANTS

Financer la structuration d'un modèle de type fiducie foncière culturelle (land trust), dont la mission serait d'acquérir, préserver et gérer des bâtiments abritant des lieux de diffusion indépendants, afin d'assurer que ces espaces demeurent dédiés à la diffusion culturelle malgré la pression immobilière. Le financement demandé doit couvrir une étude de faisabilité permettant d'établir le modèle québécois (montage financier, cadre légal et gouvernance), notamment via un bail culturel de 25 ans, pour retirer des actifs du marché spéculatif et stabiliser les conditions d'occupation à long terme.

Résultat attendu : sécuriser des actifs culturels stratégiques et stabiliser les conditions d'occupation à long terme.

2. INTRODUCTION

Le ministère des Finances amorce la préparation du prochain budget dans un contexte de transformations économiques majeures, où la résilience du Québec et la protection du pouvoir d'achat demeurent des priorités centrales.

Dans ce cadre, Les Scènes de Musique Alternatives du Québec (Les SMAQ) souhaite porter à l'attention du gouvernement un enjeu concret : la fragilisation des lieux de diffusion indépendants, dont dépend une part essentielle de l'accès à la culture sur le territoire.

UN MAILLON STRUCTURANT DE LA CHAÎNE DE VALEUR DU SPECTACLE VIVANT QUÉBÉCOIS

Les lieux de diffusion indépendants ne sont pas de simples espaces de présentation. Ils forment un maillon structurant de la chaîne de valeur du spectacle vivant : ils permettent aux artistes d'ici de développer leurs publics, favorisent la professionnalisation et assurent la circulation d'une offre régulière, diversifiée et accessible. Ils soutiennent également l'économie de proximité par l'emploi, l'achalandage et les retombées générées dans les quartiers et les centres-villes.

UNE FRAGILITÉ STRUCTURELLE ET DES PERTES SOUVENT IRRÉVERSIBLES

Or, cette fonction essentielle repose sur un modèle fragile. Les lieux de diffusion indépendants doivent composer avec des marges limitées, une hausse soutenue des coûts d'exploitation et une pression immobilière qui met directement en péril la pérennité de certaines infrastructures culturelles. Ces fermetures, lorsqu'elles surviennent, sont rarement réversibles : un lieu se construit sur des années, mais peut disparaître en quelques mois.

DES SOLUTIONS CONCRÈTES PORTÉES PAR LE MILIEU

Dans ce contexte, ce mémoire vise à dresser un portrait synthétique des principaux enjeux auxquels font face les lieux de diffusion indépendants, ainsi qu'à mettre de l'avant les solutions identifiées par le milieu — des mesures concrètes, efficaces et structurantes permettant de stabiliser ces infrastructures culturelles essentielles et de renforcer durablement la capacité de diffusion sur le territoire. Les SMAQ se tient disponible pour contribuer aux travaux, fournir des informations complémentaires et appuyer toute démarche visant à maximiser l'efficacité et l'effet de levier des interventions proposées.

3. LES SMAQ : MANDAT, RÉSEAU, LÉGITIMITÉ

Fondée en 2018, Les Scènes de Musique Alternatives du Québec (Les SMAQ) est une association qui regroupe un réseau panquébécois de lieux de diffusion indépendants, répartis dans plusieurs régions (de Drummondville à Montréal, en passant par le Kamouraska). L'association compte aujourd'hui **plus d'une cinquantaine de membres** et environ **75 membres de soutien**. Elle a contribué à fédérer les voix d'un secteur historiquement fragmenté et sous-représenté, en portant des enjeux communs liés au financement, à la réglementation et à la pérennité des infrastructures.

Le mandat des SMAQ s'articule autour de quatre fonctions complémentaires :

- **Représenter et défendre** les intérêts des lieux de diffusion indépendants, notamment en faveur d'une répartition équitable des aides publiques et d'une réglementation mieux adaptée aux réalités du secteur.
- **Encourager la collaboration** entre les lieux, en facilitant l'entraide, la mise en réseau, des partenariats stratégiques et des projets de mutualisation de ressources avec d'autres acteurs culturels.
- **Développer des outils et des formations** pour renforcer la professionnalisation du secteur, (ressources de gestion, formations adaptées aux besoins des exploitant-es).
- **Valoriser l'impact culturel et économique** des lieux de diffusion, en mettant en lumière leur rôle structurant dans les communautés, auprès des artistes et des travailleur-euses culturel-les, et dans l'économie locale.

Ancrée dans des valeurs de solidarité, de coopération et de diversité culturelle, Les SMAQ agit comme un levier stratégique afin d'assurer la pérennité des lieux de diffusion indépendants et préserver un écosystème culturel francophone dynamique au Québec.

La légitimité de Les SMAQ repose sur une **expertise terrain**, issue des réalités d'exploitation des lieux et de leur rôle direct dans la chaîne de valeur du spectacle vivant. Cette position permet à l'association de formuler des **recommandations pragmatiques**, applicables et alignées sur les objectifs publics de **développement culturel, d'occupation du territoire et de vitalité économique locale**.

4. RÔLE STRUCTURANT DES LIEUX

UN MARCHÉ MUSICAL TRANSFORMÉ QUI REND CES LIEUX PLUS ESSENTIELS QUE JAMAIS

Les lieux de diffusion indépendants forment l'épine dorsale de l'écosystème musical québécois. Ils accueillent plus de **80 % des spectacles musicaux professionnels en salle** (SODEC) et offrent aux artistes émergent-es un tremplin déterminant. Ce rôle est d'autant plus central que le marché s'est profondément transformé au cours des dernières années.

D'une part, l'essor des technologies numériques et la démocratisation des outils de production ont accéléré l'autoproduction, permettant à un plus grand nombre d'artistes de créer et de diffuser leur musique. Entre 2013 et 2023, le nombre d'albums québécois a ainsi augmenté de **210 %** (CCMM, 2024).

D'autre part, l'activité de diffusion s'est intensifiée : entre 2004 et 2022, le nombre de spectacles a bondi de **60 %**, alors que la population québécoise n'a crû que de 17 % sur la même période (CCMM, 2024). Cette dynamique s'est particulièrement manifestée dans les jauges de proximité : entre 2005 et 2015, **le nombre de concerts organisés dans des petites salles a augmenté de 80%** (OCCQ, 2018). Dans ce contexte, les publics se répartissent sur un plus grand nombre de propositions, ce qui rend plus difficile de concentrer l'achalandage dans quelques très grandes salles.

Cette fragmentation renforce la nécessité d'un réseau dense de salles de proximité, capable d'accueillir une diversité de projets, de soutenir la prise de risque et d'accompagner la consolidation graduelle des publics, dans un contexte où davantage d'artistes sont en tournée.

DES INCUBATEURS ADAPTÉS AUX NOUVELLES RÉALITÉS : PROXIMITÉ, DIVERSITÉ, EXPÉRIMENTATION

Face à ces dynamiques, les lieux de diffusion indépendants ne sont pas de simples salles : ce sont des infrastructures culturelles essentielles qui permettent aux artistes de bâtir un auditoire loyal, d'expérimenter et de se renouveler, dans une programmation moins dictée par la rentabilité immédiate. Ils soutiennent la diversité des esthétiques et l'innovation, en offrant une vitrine à des genres et à des projets qui échappent aux grandes productions.

Ils constituent ainsi l'ossature d'un réseau de tournée adapté aux réalités actuelles, où la proximité et l'expérimentation remplacent souvent les stratégies traditionnelles de promotion de masse.

UNE RELATION DIRECTE AVEC LE PUBLIC : DÉCOUVRABILITÉ ET FIDÉLISATION

Parallèlement, la découvrabilité en ligne demeure défavorable aux dynamiques locales : en 2023, la musique québécoise ne représentait que 7 % des écoutes en streaming au Québec (CCMM, 2024), et l'essor des playlists automatiques complexifie le suivi et la fidélisation des artistes. Dans ce contexte, la découvrabilité « en salle » devient un levier stratégique.

La valeur structurante des lieux de diffusion indépendants repose ainsi sur leur capacité à créer une relation directe entre les artistes et le public, à travers des expériences plus immersives et interactives. Cette dimension répond à des attentes documentées : 61 % des 21 à 25 ans expriment un intérêt pour des événements favorisant l'interaction et l'exploration culturelle (CCMM, 2024). Les lieux indépendants contribuent à bâtir cette fidélité, notamment parce qu'une expérience marquante en salle augmente la propension à suivre un·e artiste, acheter sa musique ou sa marchandise, et assister à d'autres concerts.

DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES MESURABLES

Au-delà de leur rôle culturel, les lieux de diffusion indépendants contribuent directement à l'économie de proximité. En 2023, l'industrie canadienne de la musique sur scène a généré 10,92 G\$ de PIB, soutenu 101 640 emplois et produit 3,73 G\$ en recettes fiscales (CLMA, 2025). Cette contribution repose sur un réseau de lieux de toutes tailles, dont les lieux de diffusion indépendants, qui attirent des publics et dynamisent les commerces environnants (restaurants, bars, hôtels et services connexes).

En 2023, les concerts et festivals au Canada ont aussi attiré environ 19,69 millions de touristes, renforçant l'attractivité des villes et les retombées économiques associées (CLMA, 2025). Dans un contexte où une part de la valeur peut être captée hors du territoire, ces lieux favorisent un réinvestissement local plus direct, avec un effet multiplicateur pour les communautés.

UN MAILLON DE LA CHAÎNE DE VALEUR : CARRIÈRES, EMPLOIS, COMPÉTENCES

La tournée est aujourd'hui la principale source de revenus des artistes, dans un contexte de recul des ventes et de revenus limités liés au streaming : elle peut représenter jusqu'à 75 % de leurs revenus (Krueger, 2019). L'existence d'un réseau de diffusion fonctionnel est donc un levier concret de pérennité pour les carrières, en permettant aux artistes de développer leurs publics et de monétiser leur travail (billetterie, marchandisage, etc.).

Enfin, ces lieux structurent aussi l'emploi et les compétences du secteur en offrant un terrain d'apprentissage et de travail à une large diversité de professionnel·les (technique, accueil, sécurité, production, bar et restauration), contribuant au renouvellement et à la stabilisation de la main-d'œuvre spécialisée.



ENJEU #1 - SOUS-FINANCEMENT CHRONIQUE

Les lieux de diffusion indépendants forment le premier maillon de la chaîne culturelle québécoise, accueillant la majorité des spectacles professionnels et offrant un tremplin aux artistes émergents et d'envergures. Pourtant, ces infrastructures essentielles ont été historiquement exclues des principaux mécanismes de soutien, ce qui fragilise leur viabilité à long terme.

UNE DISTRIBUTION DES FONDS QUI PERPÉTUE LES INÉGALITÉS

Le financement public repose sur une répartition inégale favorisant les grandes institutions et les événements majeurs. Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) les exclut des aides aux arts vivants.

Même les avancées récentes, comme le programme d'aide aux lieux de diffusion de la SODEC, demeurent insuffisantes. En 2023-2024, avec un budget de 1 million \$ (0,7 % du budget total de l'organisme), le programme est sous-financé.

DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES À RECONNAÎTRE ET À SOUTENIR

Alors que les institutions bien établies bénéficient de financements récurrents, les lieux de diffusion indépendants doivent s'appuyer sur des revenus autonomes. En trois ans, leurs coûts d'exploitation ont augmenté de 40 %, notamment en raison de la hausse des frais de production, des taxes commerciales et des coûts de main-d'œuvre.

Un engagement clair du gouvernement est nécessaire pour garantir une équité financière pour les structures qui permettent à la création de se déployer librement. Il est temps de reconnaître les lieux de diffusion indépendants comme des infrastructures culturelles essentielles, méritant un soutien à la hauteur de leur contribution à la culture québécoise.

RECOMMANDATION #1 - RECONDUIRE ET RENFORCER LE PROGRAMME D'AIDE AUX LIEUX DE DIFFUSION DE LA SODEC

Le *Programme d'aide aux lieux de diffusion* de la SODEC, avec son enveloppe actuelle de 1 M\$ par année, ne répond pas aux besoins croissants des lieux de diffusion indépendants, qui assurent 80 % des spectacles musicaux professionnels en salle au Québec. Malgré leur rôle central dans la diversité et la découvrabilité des artistes, ces infrastructures font face à une hausse des coûts d'exploitation et un manque de soutien structurel qui menacent leur viabilité.

Les SMAQ recommande donc de reconduire et d'augmenter cette enveloppe à 4 M\$ annuellement sur trois ans, afin de stabiliser le secteur et de mieux refléter son impact sur la diffusion musicale québécoise.

Cette hausse permettrait de :

- Soutenir un plus grand nombre de salles et assurer leur stabilité financière;
- Augmenter les montants octroyés aux salles soutenues;
- Permettre une prise de risque artistique et financière accrue de la part des lieux indépendants
- Garantir l'accessibilité des artistes émergents et indépendants aux infrastructures de diffusion;
- Répondre aux hausses de coûts d'exploitation qui menacent la viabilité des salles.

Cette bonification doit être accompagnée d'une révision des critères d'admissibilité pour mieux refléter les réalités des lieux de diffusion indépendants et assurer un soutien mieux ciblé.

L'augmentation du soutien financier aux lieux de diffusion indépendants est une mesure essentielle pour assurer leur pérennité et maintenir un écosystème musical dynamique et accessible au Québec.



ENJEU #2 - CONCENTRATION ET INTÉGRATION VERTICALE DU SPECTACLE VIVANT : DÉSÉQUILIBRE STRUCTUREL AU DÉTRIMENT DU RÉSEAU INDÉPENDANT

UNE CONCENTRATION QUI CAPTE LA CHAÎNE DE VALEUR ET VERROUILLE L'ACCÈS AU MARCHÉ

Le marché du spectacle vivant tend à se concentrer autour d'acteurs intégrés verticalement (billetterie, production/promotion, salles, commandites et agences), dont le modèle est décrit comme un « *flywheel* » : chaque segment alimente les autres, permettant de compenser les marges plus faibles des concerts et, surtout, de verrouiller l'accès au marché pour les artistes, les salles et les producteurs non affiliés.

Au Québec, cette dynamique se matérialise notamment par l'implantation structurante de Live Nation (multinationale évaluée à 50 G\$) à Montréal depuis l'acquisition de 49 % d'evenko en 2019, et par une présence transversale (ententes exclusives, acquisitions partielles, partenariats) qui redéfinit les conditions d'accès au marché pour les artistes et les diffuseurs indépendants.

UN AVANTAGE INFORMATIONNEL ET CONTRACTUEL QUI RÉDUIT LE POUVOIR DE NÉGOCIATION DES LIEUX INDÉPENDANTS

L'intégration verticale repose aussi sur le contrôle des infrastructures de billetterie et des données : depuis 2019, les salles et festivals opérés par evenko et l'Équipe Spectra utilisent Ticketmaster, via des ententes d'exclusivité donnant à Live Nation un contrôle direct sur les ventes, les données spectateurs et les frais de service.

Dans ce contexte, plusieurs diffuseurs rapportent disposer de peu de marge de négociation et doivent accepter des conditions défavorables pour maintenir une programmation compétitive (ex. contraintes liées à des ententes commerciales).

DES CONTRAINTES D'ACCÈS AUX TOURNÉES QUI AFFECTENT AUSSI LA CIRCULATION RÉGIONALE

Au-delà du prix, la concentration se traduit par des contraintes contractuelles qui pèsent sur l'accès aux artistes. Des clauses de type « radius », interdisant à un artiste de jouer dans un périmètre déterminé avant/après un passage dans une salle affiliée; à Montréal, ces restrictions peuvent couvrir tout le sud du Québec.

L'effet dépasse la métropole : ces pratiques peuvent forcer des artistes (y compris québécois) à renoncer à d'autres engagements régionaux, freinant la circulation des œuvres et fragilisant l'écosystème culturel régional.

Concentration de la programmation dans le réseau intégré d'Evenko

Evenko affirme avoir « présenté 642 événements dans près de 200 salles indépendantes » en 2024. Cela représente en moyenne **3,2 spectacles par salle indépendante**, par année. Or, le groupe indique également présenter environ **1 600 événements** annuellement. On peut donc estimer que près de 60 % de ces spectacles ont lieu dans ses propres salles, soit environ **160 représentations par salle** dans son réseau intégré. Autrement dit, pour chaque spectacle présenté dans une salle indépendante, Evenko en programme des dizaines dans ses propres infrastructures. Une salle Evenko reçoit **50 fois plus** de spectacles du géant qu'une salle indépendante.

UN EFFET SYSTÉMIQUE : LA « R-D ARTISTIQUE » SE CONTRACTE ALORS QUE LE SOMMET DU MARCHÉ PROSPÈRE

Les lieux de diffusion indépendants jouent une fonction essentielle de « recherche et développement artistique » : ils prennent les premiers risques financiers et artistiques, accueillent l'expérimentation et contribuent directement au renouvellement de la programmation de l'ensemble du secteur. Or, le déséquilibre s'accroît lorsque la croissance des revenus des grands événements ne se traduit pas par un réinvestissement structurant dans la base du réseau.

Dans un contexte où le gouvernement du Québec vise la résilience et la capacité d'adaptation face aux transformations économiques, cet enjeu doit être compris comme un risque de fragilisation de la chaîne culturelle : moins de diversité, moins de prises de risque et une capacité réduite de la relève à se développer, malgré le rôle stratégique du réseau indépendant comme infrastructure de proximité.

RECOMMANDATION #2 - FINANCER UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ SUR UNE « REDEVANCE DE SOLIDARITÉ » (TICKET LEVY) SUR LES BILLETS D'ÉVÉNEMENTS DE GRANDE CAPACITÉ

PRINCIPE

Mettre à l'étude un mécanisme simple : ajouter un montant fixe et modeste par billet vendu pour des événements de grande capacité, versé dans un fonds dédié au soutien des lieux de diffusion indépendants, avec traçabilité et reddition de comptes.

PARAMÈTRES À ANALYSER (À ARRIMER AUX RÉALITÉS DU QUÉBEC)

L'étude devrait notamment préciser :

- **Assiette** : quels billets sont visés (ex. seuil à définir, p. ex. 2 000+ places), afin de protéger les plus petits événements et les lieux de moindre capacité.
- **Montant** : contribution fixe et minimale (ex. 2 \$/billet) et scénarios de rendement (repère : 2 \$/billet = 2 M\$ par million de billets admissibles).
- **Perception** : intégration transparente au prix du billet, collecte par la billetterie, versement au fonds (ex. après l'événement, à la conciliation finale).
- **Affectation** : fonds dédié (hors fonds consolidé), usages publics et priorités de redistribution (stabilisation, résilience, soutien à la prise de risque/urgence).
- **Gouvernance et transparence** : conseil multipartite, critères publics, frais d'administration encadrés, publication annuelle des montants et des bénéficiaires.

REPÈRES INTERNATIONAUX ET TRAJECTOIRE DE MISE EN ŒUVRE

À l'international, des mécanismes comparables existent. Au Royaume-Uni, une contribution (« ticket levy ») de 1 £ sur les billets d'arénas et de stades (> 5 500 places) est portée par le *Music Venue Trust* et s'appuie, pour la gouvernance et la redistribution, sur une structure sectorielle via *LIVE* et le *LIVE Trust*. Cette architecture vise à garantir la traçabilité des sommes, des règles publiques de redistribution, des déductions minimales, et une redistribution orientée vers des cibles identifiées (notamment les lieux indépendants et l'urgence).

Le débat public prévoit une trajectoire pragmatique : démarrage volontaire, évaluation rapide (~12 mois), puis possibilité d'un mécanisme obligatoire si le volontaire s'avère insuffisant; le potentiel annuel est estimé à 17,6 à 25 M£ (32,7 à 46,4 M\$ CAD).

RÉSULTAT ATTENDU

Un rapport de faisabilité fournissant : options (entente volontaire, pilote encadré, cadre durable), mécanismes de gestion et de redistribution, estimation des recettes selon différents seuils/taux, exigences de reddition de comptes, et conditions d'acceptabilité (parties prenantes, publics, billetteries, promoteur·rices).



ENJEU #3 - PRESSION IMMOBILIÈRE ET INSÉCURITÉ FONCIÈRE : RISQUE DE PERTE DURABLE D'INFRASTRUCTURES CULTURELLES

HAUSSE DES LOYERS ET PRÉCARITÉ DES EXPLOITANT·ES

L'accès à des infrastructures pérennes est l'un des principaux défis des lieux de diffusion indépendants. La spéculation immobilière et la hausse des loyers constituent une menace directe à leur viabilité. **70 %** des membres des SMAQ sont locataires, ce qui réduit la prévisibilité des opérations et freine l'investissement dans les infrastructures. Plusieurs membres ont rapporté des **hausse de loyer commercial de 25 % à 50 %** lors de renouvellements de bail.

GENTRIFICATION ET TRANSFORMATION DES ESPACES CULTURELS

L'attractivité de quartiers dynamiques pousse au développement de logements résidentiels à forte valeur ajoutée, ce qui réduit le nombre d'espaces dédiés à la diffusion culturelle et accentue les enjeux de cohabitation. La crise du logement amplifie cette pression, certains propriétaires voyant un intérêt économique à convertir des espaces culturels en résidences ou en espaces commerciaux à forte valeur.

ABSENCE DE MÉCANISME DE SOUTIEN À L'IMMOBILISATION

Contrairement à d'autres infrastructures culturelles, les lieux de diffusion indépendants ne sont admissibles à aucun programme structurant de soutien à l'immobilisation. Plusieurs, notamment sous l'aile de la SODEC, sont exclus du Programme d'aide à l'immobilisation (PAI) du ministère de la Culture et des Communications, ce qui empêche l'acquisition, la rénovation et la sécurisation des infrastructures et condamne le secteur à une précarité locative persistante.

UN FREIN DIRECT À L'INVESTISSEMENT ET À LA MODERNISATION

Faute de sécurité foncière, les exploitant-es sont incité-es à éviter des investissements structurants (insonorisation, modernisation, rénovations majeures), puisque la plus-value bénéficie d'abord au propriétaire et peut être perdue au prochain renouvellement de bail. Cela se traduit par une gestion à court terme qui fragilise la mission culturelle et la durabilité des modèles d'affaires.

DES INVESTISSEMENTS PUBLICS QUI NE SE PÉRENNISENT PAS

L'insécurité foncière crée aussi un enjeu d'efficacité des fonds publics : sans mécanisme de stabilisation des investissements (ex. amélioration des infrastructures, insonorisation, etc.) peuvent se perdre lors d'un changement d'exploitant ou de bail, au bénéfice du privé.

EFFETS SUR LE MAILLAGE CULTUREL ET TERRITORIAL

La disparition de ces lieux affaiblit le maillage culturel sur l'ensemble du territoire québécois, bien au-delà des grands centres : baisse d'accessibilité à des scènes locales, appauvrissement de la diversité musicale et fragilisation de l'offre culturelle de proximité dans plusieurs régions.

RECOMMANDATION #3 - FINANCER LA STRUCTURATION D'UNE FIDUCIE FONCIÈRE CULTURELLE POUR PROTÉGER LES LIEUX DE DIFFUSION INDÉPENDANTS

PRINCIPE

Les SMAQ recommande de financer la phase de structuration d'un outil de stabilisation foncière : **une fiducie foncière culturelle (société acheteuse collective)** qui acquiert des immeubles abritant des lieux de diffusion indépendants afin de les soustraire au marché spéculatif et d'en garantir la vocation culturelle à long terme.

Le modèle proposé repose sur deux entités complémentaires :

- une **fiducie d'utilité sociale** qui détient et protège les actifs culturels;
- un **OBNL de gestion** qui administre les baux, mutualise la gestion immobilière et accompagne les exploitant-es.

À l'acquisition, la fiducie attache un **bail culturel de 25 ans** afin de consacrer juridiquement la vocation artistique et communautaire de l'actif, même en cas de changement d'exploitant.

FINANCEMENT DEMANDÉ (STRUCTURATION)

Allouer une enveloppe dédiée pour **créer et structurer** la société acheteuse culturelle (fiducie + OBNL gestionnaire), avec un objectif clair : **finaliser la structuration d'ici 2027** et préparer une **première acquisition pilote en 2028**.

Repère budgétaire déjà formulé par Les SMAQ : **1,5 M\$ sur 24 mois** pour la création et la structuration.

TRAVAUX COUVERTS PAR L'ENVELOPPE

Le financement de structuration permettrait notamment :

- **création légale** de la fiducie et de l'OBNL gestionnaire;
- **mise en place d'une gouvernance** représentative et transparente;
- **cadre juridique et financier** viable (montage, partenariats, planification);
- développement du **bail culturel** garantissant la vocation artistique à long terme.

RÉSULTAT ATTENDU (INTÉRÊT PUBLIC)

Un outil opérationnel qui transforme l'appui public en **actifs collectifs durables**, plutôt qu'en transferts indirects vers des propriétaires privés, et qui sécurise l'occupation à des conditions stables (indexées au coût réel de gestion du bâtiment et non pas le marché spéculatif) tout en consolidant la cohabitation et l'ancrage territorial.

Music Venue Properties (Royaume-Uni) : un modèle de propriété collective pour sécuriser les lieux

Music Venue Properties (MVP) est une *Charitable Community Benefit Society* mise sur pied par le *Music Venue Trust (MVT)* pour répondre à un constat simple : la précarité locative expose les lieux à la spéculation et aux fermetures. Le mandat de MVP est d'acquérir les immeubles (freehold / baux long terme) qui abritent des *grassroots music venues*, de les placer en propriété communautaire permanente, puis de les relouer aux exploitant·es à des conditions plus stables.

Le mécanisme a déjà permis de **sécuriser sept lieux** à ce jour (dont cinq via la première phase d'Own Our Venues, financée notamment par des *community shares* et ayant permis de réunir £2,88M). La relocalisation n'est pas l'objectif : MVP pose un bail culturel de 25 ans lorsqu'il fait l'acquisition du lieu, garantissant ainsi l'usage culturel et la planification à long terme, tout en retirant l'actif des pressions du marché commercial.

Ce que le Québec peut en retenir : un modèle qui sépare clairement la détention de l'actif (outil collectif) de l'opération culturelle (exploitant·es), et qui transforme des appuis publics/collectifs en actifs durables plutôt qu'en mesures ponctuelles, tout en protégeant la vocation culturelle sur le long terme.